

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2024

Le 21 mars 2024, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 29 mars 2024 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Stéphanie CHEVRY et Florian MALARD excusés. Stéphanie CHEVRY a donné procuration à Gaël ALLAIN et Florian MALARD a donné procuration à Coralie GRABIT.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Le Maire demande à modifier l'ordre du jour (ajout d'un point à l'ordre du jour) ce que le conseil a approuvé à l'unanimité.

Après avoir adopté à 15 voix le compte-rendu de la séance précédente l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal a adopté les comptes de gestions (Budget Général et Budget Eau/Assainissement) qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes de la gestion comptable de la commune en 2023 par le Trésorier de la collectivité. Il est en conformité avec le Compte Administratif dressé par le Maire.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif de l'Exercice 2023 qui présente les résultats cumulés suivants :

Budget Général :

Section Investissement	Total des dépenses	170 359.19 €
Section Investissement	Total des recettes	668 140.11 €
Section Fonctionnement	Total des dépenses	915 673.32 €
Section Fonctionnement	Total des recettes	1 284 863.96 €

Soit un excédent cumulé en Section de Fonctionnement de 369 190.64€ et un excédent en Section d'Investissement de 497 780.92€.

Budget Eau et Assainissement :

Section Investissement	Total des dépenses	225 102.01 €
Section Investissement	Total des recettes	335 121.50 €
Section Exploitation	Total des dépenses	162 916.40 €
Section Exploitation	Total des recettes	175 464.63 €

Soit un excédent cumulé en Section d'Exploitation de 12 548.23€ et un excédent en Section d'Investissement de 110 019.49€.

AFFECTATION DE RESULTATS

Budget Général :

Compte-tenu des résultats ci-dessus et du montant des restes à réaliser arrêtés ainsi

DEPENSES	0.00 €
RECETTES	0.00 €

Le Conseil Municipal décide pour l'élaboration du Budget Primitif Général 2024, d'affecter la totalité de l'excédent d'Investissement 2023 en section d'Investissement 2024 et pour la section de Fonctionnement, l'excédent est réparti avec 300 558.08 € d'affectation du résultat de Fonctionnement 2023 en section d'Investissement 2024 et la reprise du solde de l'excédent de Fonctionnement 2023 en section de Fonctionnement 2024 soit 68 632.56€

Budget Eau et Assainissement :

Compte-tenu des résultats ci-dessus et du montant des restes à réaliser arrêtés ainsi

DEPENSES	0.00 €
RECETTES	0.00 €

Les excédents d'exploitation et d'investissement seront repris dans la section d'investissement

TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2020 les taux d'imposition n'ont pas augmenté.

Comme proposé l'an dernier, les services fiscaux ont été sollicité mi-mars afin d'évaluer au mieux les impacts d'une possible hausse des taux pour l'année 2024.

Le conseiller aux décideurs locaux a ainsi présenté 2 propositions :

- Une simulation de hausse de 2% ce qui représente une hausse de 8 150€ du produit fiscal
- Une simulation de hausse de 3% ce qui représente une hausse de 12 350€ du produit fiscal

A l'unanimité la décision est faite d'appliquer une hausse de 2%.

Georges CHARVET indique qu'il est préférable de lisser les augmentations plutôt que d'appliquer une seule augmentation importante.

Les taux 2024 sont donc :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 33.89%

- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 36.27%
- Taxe Habitation sur les résidences Secondaires (THS) : 14.89%

BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024

La commission finances réunie début mars a élaboré le budget primitif qui s'équilibre ainsi

- **Budget Général**

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSE ET RECETTES	1 273 000.00 €	1 043 450.00 €

Les principales dépenses prévues cette année sont : les travaux de résorption de l'habitat insalubre Rue de la Gare, la fin des travaux de reconstruction du mur de la STEP, les travaux de sécurisation de la falaise Rue de la Gare et la réalisation de fresques pour la mise en valeur de la commune.

- **Budget Eau et Assainissement**

	SECTION EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSE ET RECETTES	177 600.00 €	291 000.00 €

Les principales dépenses d'exploitation (fonctionnement) correspondent aux frais d'entretien des STEP et postes de refoulement. Une subvention du budget général de 38 233€ est inscrite pour équilibrer la section.

En investissement : la Rédaction d'un schéma directeur d'aménagement d'adduction en eau potable, le renouvellement de pompe à un poste de refoulement, les travaux de transformation d'un ancien réseau d'assainissement unitaire en réseau d'assainissement séparatif.

Ces deux budgets sont votés à l'unanimité.

CONVENTIONS

- **GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE L'AIN :**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de convention de partenariat avec le GDS 1 pour la mise en place, le suivi et la collecte de résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques. Le GDS 01 fournit gratuitement des pièges « Red Trap » dans le cadre de cette convention aux collectivités.

A l'unanimité la convention est approuvée et le référent Frelon Asiatique de la commune nommé est Stéphane DELAVY.

- **ACHAT DE PRESTATIONS D'INSERTION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN ACI :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de l'entretien des espaces verts est confié à l'Association Les Brigades Nature Ain. Cette association a pour but l'insertion sociales et professionnelles de publics durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de reconduire à l'identique le budget annuel alloué à ces prestations soit 20 000.00€ pour l'année 2024.

A l'unanimité la convention est approuvée.

- **CHARTRE D'ENGAGEMENT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN (ALEC AIN) DANS LE CADRE DU PROJET IMPACTE :**

Monsieur le Maire rappelle que le projet IMPACTE (Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition Energétique) est un projet impulsé par la Communauté de Communes de la Plaines de l'Ain dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en 2020.

Christian SAVOI et Jean-François BONIN ont travaillé avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain sur les bâtiments communaux afin de recenser l'ensemble des éléments liés aux consommations énergétiques.

Jean-François BONIN explique qu'un rapport a été rendu et qu'il est plutôt satisfaisant, qu'un seul bâtiment ressort avec une consommation énergétique importante qui est la salle des fêtes. Il est possible de pousser l'étude plus loin avec cette entreprise afin de pouvoir avoir un détail des travaux envisageables et d'en connaître le coût.

A l'unanimité la charte est approuvée et la poursuite de l'étude est envisageable ciblée sur la salle des fêtes.

- **CAMPAGNE DE STERILISATION ET IDENTIFICATION 2024 DES CHATS LIBRES SAUVAGES :**

Monsieur le Maire informe que la commune s'est rapprochée de la fondation 30 millions d'amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion de population de chats libres.

La fondation 30 millions d'amis participe financièrement à hauteur de 50% des frais engagés liés à la stérilisation et l'identification par puce électronique sur des montants préalablement définis :

- 80 € TTC pour une castration + puce électronique
- 100 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique
- 120 € TTC pour une ovario-hystérectomie + puce électronique.

Monsieur le Maire propose une campagne de stérilisation pour 10 chats libres sauvages pour l'année 2024 afin de tester la logistique (trappage/transport au cabinet vétérinaire/re lâchage sur lieu de trappage...) si la commune peut assurer une campagne plus importante l'année prochaine. Différents secteurs sont référencés : Hameau plomb ; rue centrale ; Le lotissement de Champ-jupon...

A l'unanimité la convention est approuvée.

- **PLANS DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES :**

Monsieur le Maire explique que l'ensemble des communes du territoire de la Plaine de l'Ain, se voient proposer un soutien financier pour les actions mises en place dans la lutte contre les déchets abandonnés ; par l'éco organisme CITEO.

Cette dernière propose notamment un Appel à Manifestation d'Intérêt sur les déchets d'emballages abandonnés (canettes, barquettes, petits cartons d'emballages...).

Pour les communes de moins de 5 000 habitants, une subvention annuelle de 0.9€ par habitant pendant la durée de la convention soit 3 ans basée sur la population municipale de 2022 soit 1 014 habitants donc une subvention annuelle de 912.60€.

Monsieur le Maire explique qu'en vue du Khrôma Festival de cette année, il est possible d'organiser une ou deux campagnes de ramassage des déchets dans les rues avec une participation des habitants de la commune.

A l'unanimité la convention est approuvée.

- **TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE ET DE CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DES EAUX-NOIRES**

Suite à une réunion le 26 mars 2024, Monsieur le Maire ainsi que Carlos PARDO expliquent au conseil le projet de restauration de la continuité écologique et morphologique du ruisseau des eaux-noires par la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Pêche et Protection de l'Ain et en association avec le gestionnaire l'AAPPMA de l'Albarine. Ces travaux seront accompagnés par des aménagements pédagogiques afin de créer un site de sensibilisation aux milieux aquatiques et zones humides.

Carlos PARDO explique qu'il y aura des panneaux de bois indiquant l'ensemble de la faune et flore présentent sur ce site, afin de sensibiliser un maximum les enfants et adultes venant au parc.

A l'unanimité la convention est approuvée.

MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION « PETITS DEJEUNERS A L'ÉCOLE » DANS LES ÉCOLES DE LA COMMUNE

Stéphanie AMOURIQ indique que l'opération « Petits déjeuners à l'école » est un dispositif national que le Gouvernement souhaite reconduire en 2024 et qui consiste dans les écoles primaires et maternelles en la distribution de petits déjeuners à titre gracieux à tous les élèves quelle que soit leur condition, sur le temps scolaire. L'enjeu de ce dispositif est social, sociétal, éducatif et promeut la santé et le bien-être des enfants en participant à la réduction des

inégalités alimentaires pour le 1^{er} repas de la journée, former les élèves à une éducation alimentaire...

Le rectorat conformément au Programme National Nutrition Santé a défini les différents composants d'un petit déjeuner type complet et équilibré comme suit :

- 1°) 1 produit céréalier
- 2°) 1 produit laitier
- 3°) 1 fruit frais
- 4°) 1 produit sucré
- 5°) de l'eau pour l'hydratation en fonction de la soif de l'élève

L'organisation envisagée est un service de petits déjeuners qui se déroulerait en début de matinée sur le temps scolaire sur l'ensemble des classes des 2 écoles de la commune les vendredis matin.

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) s'engage à contribuer sur la base d'un forfait de 1.30€ par élèves et par repas. Cette dotation budgétaire finance les achats de denrées alimentaires et au besoin la commune financera le reste à charge.

A l'unanimité, le conseil approuve le dispositif « Petits déjeuners à l'école » qui sera mis en œuvre dès la rentrée des vacances d'avril et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Stéphanie AMOURIQ explique que suite au conseil d'école passé le 19 mars 2024 ; le conseil doit réexaminer l'organisation de la semaine scolaire pour la période 2024 – 2027.

La semaine scolaire peut être organisée sur 4.5 jours ou bien une organisation dérogatoire sur 4 jours comme c'est le cas actuellement.

Elle informe que le conseil d'école a proposé la reconduction de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour la période 2024 – 2027.

Le conseil décide à l'unanimité de solliciter la prolongation de la dérogation accordée en 20217 sur les horaires scolaires pour les écoles maternelle et élémentaire de la commune, soit une semaine de 4 jours comme indiqués ci-dessus pour les 36 semaines scolaires (lundi-mardi-jeudi et vendredi).

MANDAT DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE ET L'EPF POUR L'OPÉRATION RHI RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire informe au conseil qu'une réunion s'est tenue le jeudi 28 mars à la commune avec l'EPF, la DDT et le cabinet d'étude concernant l'avancée du projet.

La DDT a confirmé lors de cette réunion que l'EPF va pouvoir percevoir les subventions d'Etat directement ce qui évite à la commune de devoir supporter des sorties de trésorerie importantes lors des différentes étapes de l'opération. Un portage sur 12 ans a été établi avec l'EPF.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°10/2023 du 2 mars 2023 mandatant l'EPF pour l'acquisition des emprises foncières bâties et le désamiantage des bâtiments avant démolition.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de revoir le mandat de délégation à l'EPF et d'élargir le mandat de délégation à la totalité des opérations pour mener à bien ce projet RHI (acquisitions foncières, désamiantage, études, démolition, opérations financières...)

Le conseil valide à l'unanimité la signature de ce nouveau mandat de délégation.

Monsieur le Maire indique au conseil que lors de la réunion du jeudi 28 mars, la situation de l'immeuble du 3 rue de la gare a été abordée.

En effet, cet immeuble est sous une procédure de liquidation judiciaire, une visite de l'immeuble avec un huissier est prévue le jeudi 11 avril avec une vente aux enchères le 30 avril pour une mise de départ de 40 000.00€.

L'EPF se propose d'accompagner la commune pour cette acquisition. C'est une opportunité à saisir afin de maîtriser l'emprise foncière de la commune.

Une demande a été faite auprès de la DDT, pour savoir si ce nouveau projet peut être intégré dans le projet RHI actuel.

Un retour sera fait prochainement.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition d'accompagnement de l'EPF dans ce nouveau projet.

Si la commune devient propriétaire de cet immeuble, le devenir de cet immeuble se fera de manière participative entre les élus et les administrés de la commune.

SUBVENTION AGENCE DE L'EAU – TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'UN ANCIEN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE EN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SÉPARATIF

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été réalisée fin d'année 2023 sur le réseau unitaire d'assainissement sur le secteur du cimetière RD 102 A.

Ce projet consiste à poser 120 mètres de réseaux d'eaux usées en remplacement d'un ancien réseau unitaire et à aménager l'ancien réseau unitaire pour collecter les eaux de ruissellement pluvial.

Le montant total du projet est de 77 133.15€ HT.

Un dossier de subvention va être déposé auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de 15 246.00€ HT.

Le restant à charge de la commune est de 61 887.15€ HT.

Le conseil municipal valide la sollicitation de l'Agence de l'Eau pour le montant annoncé ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Réunion Adjoins

Gaël ALLAIN informe le conseil qu'avant cette réunion du conseil municipal s'est tenue une réunion entre les adjoints et lui-même afin de faire le point sur les différents projets en cours.

Actuellement au ¼ du mandat, il demande une re mobilisation de l'ensemble des élus et une participation plus active pour les réunions liées aux grands projets notamment le projet RHI Rue de la Gare.

Il communique les différentes dates à prendre en compte pour les prochaines réunions :

Projet RHI Rue de la Gare :

- Jeudi 16 mai à 9H entre la commune, l'EPF et le Cabinet d'étude pour la restitution du projet d'étude
- Mercredi 29 mai à 14H30 entre la commune, l'EPF, le Cabinet d'étude et la DDT sur l'avancement du projet
- Date encore non définie en juin pour un prochain conseil municipal avec la présence de l'EPF, la DDT, le Cabinet d'étude et le Sous-Préfet afin de répondre à toutes les demandes des élus liées à ce projet.

➤ **Moutons**

Christian SAVOI et Jean-François BONIN ont rencontré une entreprise proposant les services d'éco pâturage pour les collectivités. Ils sont allés sur différents sites notamment le parc des eaux-noires et les Steps de Malix et du Chanay.

Le devis proposé par cette entreprise étant relativement élevé, Gaël ALLAIN souhaite consulter d'autres entreprises ou bergers.

Coralie GRABIT informe avoir vu avec Vincent des Brigades Nature qui doit transmettre à la mairie les coordonnées des bergers travaillant au CNR.

➤ **Rétrocession voirie au belvédère + STEP Rafour**

Gaël ALLAIN, Jean-François BONIN et Christian SAVOI indiquent avoir eu une réunion avec Marc DUMAS Directeur de l'entreprise DUMAS TP le mardi 26 mars du chantier de reconstruction du mur de soutènement de la STEP Rafour et de la rétrocession de la voirie du lotissement le Belvédère.

Jean-François BONIN reprend un historique du chantier de la STEP Rafour qui a commencé dans la 1^{ère} quinzaine de juin 2023. Une réalisation des travaux avec des solutions de réalisations apportées par l'entreprise DUMAS TP sans consultation du MOA ni le cabinet géotechnicien.

Un 1^{er} avis pour la mission G4 refusé par le cabinet géotechnicien le 23/06/2023 pour non-conformité du projet, des fiches matériaux et composition du liant. L'entreprise DUMAS TP devait fournir les notes de calcul de l'ouvrage. Plusieurs relances de la part du cabinet de maîtrise d'œuvre afin d'obtenir un rapport géotechnique concernant la note G3 comme prévu au marché.

Un 2^{ème} avis pour la mission G4 refusé le 13/10/2023, l'entreprise DUMAS TP doit fournir différents éléments pour la géométrie réelle et validée, les calculs sur la base de géométrie réelle et la justification de l'interface enrochement semelle.

Un 3^{ème} avis pour la mission G4 refusé le 23/10/2023, car les travaux effectués sur le terrain ne correspondent pas au plan de recollement fournit. L'ouvrage ne répond pas aux normes sismiques, l'ouvrage s'appuie sur du remblai RFF.

Un 4^{ème} avis pour la mission G4 refusé le 30/10/2023 car aucun travaux réalisés de modification. Entre le 6 et le 15 novembre 2023, l'entreprise DUMAS TP réalise les travaux d'abaissement suite à une réunion d'urgence sur le site.

Un 5^{ème} avis pour mission G4 refusé le 28/11/2023, car les travaux effectués début novembre ne correspondent pas au plan de recollement fournit, ni à la note de calculs.

Un 6^{ème} avis pour la mission G4 validé le 17/01/2024 sous réserve d'engagement de la part de l'entreprise DUMAS sur la conformité des plans de recollements versions 5 réalisés et sur la

réalité de l'épaisseur et de la largeur de la semelle réellement réalisée. Demande effectuée par le cabinet MOE.

Le 19/01/2024, l'attestation sur l'honneur a été reçue de la part de l'entreprise DUMAS TP.

La commune accepte de réceptionner la fin des travaux en date du 14/11/2024 même si la note G4 n'était toujours pas validée. Cependant, les élus ayant suivi le chantier souhaitent appliquer les pénalités de retard envers l'entreprise DUMAS TP comme prévu au marché (environ 3 000€).

12 voix pour l'application des pénalités de retard et 2 abstentions de Gaël ALLAIN, le Maire et de Pierre PERSICO.

Autre sujet abordé concernant la rétrocession de la voirie au lotissement le Belvédère. L'entreprise PRIMMO dont le dirigeant est Monsieur Maxime DUMAS.

Pour rappel, la 1ere tranche de 6 maisons a été réalisés, le dernier terrain vendu récemment. Concernant la 2^{ème} tranche de travaux, en avril 2022, Maxime DUMAS avait rencontré Gaël ALLAIN pour demander un accord de modification de projet sur cette deuxième tranche de ne plus réaliser 6 maisons mais 3 maisons individuelles. Monsieur le Maire avait accepté.

En septembre 2023, le secrétariat de mairie est contacté par un potentiel acquéreur de la parcelle complète de la 2^{ème} tranche pour la réalisation d'une seule maison sur l'ensemble des terrains de la 2^{ème} tranche. Les élus n'ayant pas été contacté par le promoteur PRIMMO au préalable. La création de ce lotissement était prévue initialement pour 12 maisons individuelles, ensuite 9 en 2022 et finalement pour 7 maisons, cela impacte fortement sur la population potentielle de la commune car 5 parcelles de moins pour 5 maisons individuelles et donc potentiellement des familles avec enfants en moins sur la commune.

Gaël ALLIN souhaite l'avis de l'ensemble du conseil sur la rétrocession de la voirie à la commune ou non. L'ensemble du conseil municipal décide de ne pas accepter la rétrocession de la voirie à la commune concernant le lotissement Le Belvédère.

Gaël ALLAIN informe le conseil qu'il se charge de transmettre les décisions à Monsieur Marc DUMAS.

➤ Epicerie

Monsieur le Maire indique que les travaux sont pratiquement terminés à l'épicerie et que la date d'ouverture serait prévue pour la fin avril.

Afin de pouvoir remercier l'ensemble des artisans ayant réalisé les travaux rapidement et de faire une présentation officielle du gérant et des commerçants actuels ils proposent une cérémonie de remerciement et présentation le jeudi 18 avril à 19 H à l'épicerie.

Tous les élus sont conviés.

➤ Conseiller numérique

Monsieur le Maire rappelle le projet porté par Nelly BOUTEAUD Ancienne Adjointe au conseil municipal, d'une convention de mutualisation avec le SIEA pour la mise en place d'un conseiller numérique au service des administrés.

Cette convention a été mise en place en début d'année 2023 pour une durée de 15 mois (jusqu'au 19/06/2024) pour un montant de 200 € couvrant la totalité de la période de la convention.

Le SIEA a recontacté la commune pour la reconduction de la convention sur une nouvelle période de 3 ans (du 19/06/2024 au 19/06/2027) pour un montant de 1 250€ /an.

Après avoir un compte rendu du conseiller numérique en place actuellement, ce service bénéficie à un administré de la commune de Tenay.

Par décision unanime, le conseil municipal décide de ne pas renouveler cette convention.

Il sera demandé au secrétariat de mairie de recenser les besoins au cas où et de réévaluer cette décision si le besoin des administrés se fait ressentir.

➤ **Khrôma festival**

Coralie GRABIT diffuse les deux appels à projet de fresque à la résidence Sallier.

Un choix doit être fait entre la proposition de la fresque représentant les colibris ou bien le hibou.

Après vote, 5 voix pour la fresque représentant les colibris et 8 voix pour la fresque représentant le hibou.

Georges CHARVET demande s'il est envisageable de trouver un nom à la placette Sallier, avec tous les nouveaux projets et aménagements qu'il va y avoir dans les prochains mois. Gaël ALLAIN donne un avis favorable. Georges CHARVET se charge de recenser différents noms à proposer lors d'un prochain conseil municipal.

Coralie GRABIT rappelle le projet de fresque participative ouvert à tous au préau de l'école primaire qui va se dérouler du lundi 29 avril au vendredi 3 mai, avec une inauguration prévue le vendredi 3 mai sous le préau de l'école à 18H.

Un projet de végétalisation est envisagé également sur la Rue Centrale.

La commune a reçu un devis de 2 941.00€ de la part des Brigades Nature pour la plantation d'arbres. Ce devis est compris dans la convention annuelle avec les Brigades Nature.

Le conseil valide la validation du devis.

Reste à charge pour la commune le creusement des trous. Jean-François BONIN se charge de consulter des entreprises de maçonnerie afin de pouvoir réaliser rapidement ces travaux pour une plantation au plus vite.

Après inventaire des flyers du parcours fresques, Coralie GRABIT s'est rendue compte qu'il ne restait qu'un seul paquet de flyers liés au dernier Khrôma Festival de 2021.

De nouveaux flyers à jour seront fait pour le festival de 2024.

Elle demande s'il faut recommander des nouveaux flyers pour préparer l'été.

Gaël ALLAIN propose de faire un devis pour l'édition de 500 flyers et de revoir par la suite pour la validation du devis.

Coralie GRABIT se charge de faire un devis pour une réédition.

➤ **Réunion Transport**

Gaël ALLAIN informe le conseil qu'il participera avec le président de l'association AGaTH, Florian MALARD également conseiller municipal, à une réunion concernant le développement des offres de transports va avoir lieu à la mairie d'Hauteville le jeudi 11 avril.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heure et trente-cinq minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 23/04/2024,

Le secrétaire de séance,
Carlos PARDO



Le Maire,
Gaël ALLAIN

